

## Communiqué final du Conseil des ministres

**SOUS** la Haute Présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour, Jeudi 28 Septembre 2017, à partir de 11 heures, au Palais de la Présidence de la République.

Congratulant le Président de la République, chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, pour sa brillante participation à la 72e session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, tenue du 19 au 25 Septembre 2017, à New York aux Etats Unis, le Conseil des Ministres s'est fortement réjoui de la place occupée par notre pays ainsi que son rôle lors de ces assises d'importance sur le thème : « *Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée* ».

En effet, aux côtés des principales personnalités de ce monde engagées dans cette problématique de Changements Climatiques, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, conformément à sa détermination de préservation des écosystèmes et de la planète, a rappelé à ses pairs, l'obligation de s'appuyer sur la détermination collective de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour venir à bout des défis mondiaux multiformes qui menacent la paix et la sécurité et mettent à mal le développement de nombreuses nations.

De plus, le Conseil des ministres a salué le leadership gabonais sur les questions environnementales ; leadership exprimé à nouveau par le Président de la République, chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, lors de la tenue de la réunion du bureau du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernements Africains sur les Changements Climatiques (CAHOSCC).

Réunion présidée par S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, chef de l'Etat et au cours de laquelle, le Président de la République a réaffirmé son engagement ferme à œuvrer en faveur d'un rassemblement de toutes les Parties signataires de la COP 21 dans le Groupe du Pacte National pour l'Environnement présenté à l'Organisation des Nations Unies (ONU) par Son Homologue Français, S.E. Emmanuel MACRON.

De plus, le Conseil des ministres a marqué sa satisfaction pour l'appel lancé par le Président de la République à ses pairs, afin d'adopter une position commune pour maintenir l'Accord de Paris au cœur des discussions de la COP 23, qui se tiendra à Bonn en Allemagne.

Dans la même veine, le Conseil des ministres s'est félicité des rencontres qui se sont déroulées entre le Président de la République, chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA et principalement Monsieur Antonio GUTTERES, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que Madame Fatou BENSOUA, Procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI).

Le Conseil des ministres s'est également félicité de ce que notre compatriote Madame Honorine NZET BITEGHE ait été choisie par l'Union Africaine pour faire partie du Panel des Sages de cet organisme aux côtés de personnalités telles que Madame Sirleaf JOHNSON, Présidente sortante du Libéria.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des liens de coopération bilatérale entre la République d'Angola et notre pays le Gabon, le Conseil des Ministres a noté, pour s'en réjouir, la présence du Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, aux côtés d'autres Chefs d'Etats et de Gouvernements, à la cérémonie d'investiture de S.E. Joao Manuel Gonçalves Lourenço, élu Président de la République d'Angola.

Sur un tout autre plan, le Conseil des ministres est revenu sur la prochaine rentrée pour l'année académique 2017-2018.

A ce sujet et conformément au statut de pilier que constitue l'éducation dans le programme de « *L'Egalité des Chances* », S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la Ré-

publique, chef de l'Etat, a instruit le gouvernement de tout mettre en œuvre afin que cette année scolaire se déroule dans des conditions satisfaisantes et dans un climat apaisé.

En outre, informé des premiers éléments d'enquête sur l'accident mortel de Kango, éléments visant à l'identification formelle des victimes, le Président de la République, chef de l'Etat a commandé au Gouvernement d'élargir le champ d'actions concerné par le respect des droits des défunts, notamment, l'état des morgues et des maisons des pompes funèbres qui nécessitent un contrôle rigoureux quant au respect des normes, ainsi que l'aménagement des cimetières.

### AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, CHARGE DES DROITS HUMAINS

Dans le cadre de la mise en œuvre des actes du Dialogue Politique, le Ministre d'Etat a soumis au Conseil, qui l'a adopté, le projet de loi portant modification de la loi n° 3/91 du 26 mars 1991 portant Constitution de la République Gabonaise. Le présent projet de loi, pris en application des dispositions de l'article 116 de la Constitution, a pour but de consacrer les recommandations du Dialogue Politique.

Les réformes majeures de cette révision constitutionnelle portent notamment sur :

- l'affirmation du principe de l'égal accès des hommes, des femmes et des jeunes aux mandats électoraux (article 2 paragraphe 24 nouvellement créé) ;
- l'adoption du scrutin majoritaire uninominal à deux (2) tours pour les élections présidentielles et parlementaires, celui des élections locales restant de liste et à un tour (article 4) ;
- la réduction de la durée du mandat des Sénateurs de six (6) à cinq (5) ans renouvelable (article 35) afin d'harmoniser cette durée avec celle du mandat des élus locaux ;
- la détermination des rapports entre le Président de la République et le Gouvernement en cas de cohabitation (articles 8 et 28) ;
- le renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement (article 36) ;
- la limitation du mandat des membres de la Cour Constitutionnelle à neuf (9) ans non renouvelable (article 89) ;
- le transfert du contentieux des élections locales aux juridictions administratives (article 75) ;
- la redéfinition des missions de la Haute Cour de Justice et la création d'une Cour de Justice de la République chargée de juger le Vice-Président de la République, les Présidents et Vice-Présidents des Institutions Constitutionnelles, les membres du Gouvernement, les Chefs des Hautes Cours et les membres de la Cour Constitutionnelle pour les actes commis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions (article 81) ;
- le rappel du caractère facultatif des avis du Conseil d'Etat (article 75). Désormais, lorsqu'il est saisi par le Gouvernement sur les projets de textes législatifs ou réglementaires, le Conseil d'Etat rend des avis dans des actes séparés. Le Gouvernement n'est pas lié par les avis du Conseil d'Etat ;
- la transformation du Conseil National de la Communication en Autorité Administrative Indépendante, en renforçant la présence des professionnels de la communication dans sa composition ;
- le rajout du terme « environnemental » à la dénomination du Conseil Economique et Social qui devient désormais le « *Conseil Economique, Social et Environnemental* ».

### MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Le Conseil a approuvé les quatre (4) projets de décrets ci-après :

**1-** le projet de décret portant modification de certaines dispositions du décret n° 280/PR/MBCP du 22 Août 2014 portant création et organisation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

Lequel consacre la modification des articles 8 et 35.

**2-** le projet de décret portant réorganisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, en abrégé « DGBFIP » ; lequel dispose de la suppression de la Direction du Patrimoine Administratif et de la transformation de la Direction de l'Exécution Budgétaire en Direction du Suivi et de la Régulation de l'Exécution Budgétaire. Il vise ainsi l'optimisation de son fonctionnement.

Aussi, pour son fonctionnement la DGBFIP comprend-elle :

- les services d'appui ;
- les services centraux ;
- les services déconcentrés.

**3 -** le projet de décret portant réorganisation de la direction centrale des affaires financières, en abrégé « DCAF », dont la réforme vise particulièrement la productivité de la gestion des ressources et des charges de l'Etat, à travers l'amélioration des instruments de pilotage de l'économie, de programmation, de gestion et de contrôle des finances de l'Etat.

Aussi, la Direction Centrale des Affaires Financières est-elle rattachée au Secrétariat Général du ministère.

Ainsi, pour son fonctionnement, la DCAF comprend :

-le service budgétaire et financier ;

- le service des rapports et synthèses ;
- le service du patrimoine et de la comptabilité matière ;
- le service des marchés publics.

**4-** le projet de décret portant création, attributions et organisation de « Gabon Patrimoine Immobilier », en abrégé « GPI », qui dispose que cet établissement public à caractère administratif est doté de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière. Ainsi, placé sous la tutelle du Ministère du Budget, « GPI » a pour mission d'assurer pour le compte de l'Etat, la gestion administrative et financière.

Aussi, pour son fonctionnement, « GPI » comprend :

- un Conseil d'Administration ;
- une Direction Générale ;
- une Agence Comptable ;
- l'Unité de contrôle Budgétaire.

### EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

#### MINISTRE DE LA FAMILLE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Conformément au Forum National sur la retraite, le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'ouverture des Négociations Tripartites entre l'Etat, le patronat et les salariés, au mois d'Octobre 2017.

#### MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE, CHARGE DES GABONAIS DE L'ETRANGER

Le Conseil des ministres a marqué son accord aux demandes d'accréditations de leurs Excellences :

- Messieurs :
  - **Joël DANIES**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique près la République Gabonaise, avec résidence à Libreville ;
  - **Fevzi SÜPHAN ERKULA**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Turquie près la République Gabonaise, avec Résidence à Libreville ;
  - **Alejandro Garcia-Moreno ELIZONDO**,

en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis mexicains près la République Gabonaise, avec résidence à Abuja (Nigeria) ;

-**Madame Nathalie O'NEIL**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Canada près la République Gabonaise, avec résidence à Yaoundé (Cameroun) ;

-Messieurs :

• **Gert VANDRESMISSEN**, en qualité de Consul honoraire du Royaume de Belgique à Libreville ;

• **Stephen JACKSON**, en qualité de Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Coordonnateur des résidents des Nations Unies ;

-**Madame Françoise NDAYISHIMIYE**, en qualité de Directrice pays du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) près la République Gabonaise, avec résidence à Libreville.

#### MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, CHARGE DU PROGRAMME GRAINE

Le Conseil des ministres a approuvé la tenue à Libreville, du Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), au mois de Novembre 2017.

*Enfin, le Conseil des ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :*

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Directeur de Cabinet Adjoint 1 : **M. Joël OGOUMA**.

Conseillers Politiques : **MM.**

-**Samuel NGOUA NGOU ;**

-**Valentin LEYAMA ;**

-**Eloi NZONDO ;**

-**Simon NTOUTOUME EMANE.**

#### MINISTRE DE LA FAMILLE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

DIRECTION GENERALE DU FONDS NATIONAL D'AIDE SOCIALE

-Directeur Général : **M. Herman KAMONOMO.**

#### MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET DU MINISTRE DELEGUE

-Directeur de Cabinet : **M. Jean Berclémence TATI.**

-Chef de Cabinet : **M. Jean TATY MAVOUNGOU.**

-Chargés d'Etudes :

**MM. :**

• **Aimery Lilian PEFOUKA ;**

• **Jean Pierre DOUKA ;**

• **Djeff Crépin OSSAGUI DICKA ;**

• **Régis Arnaud MBOUMBOU ;**

• **Thierry Junior Ludvin Christopher GORRA.**

-Secrétaire Particulière : **Mme Marie-Agnès NYAMATSIENGUI née MOUTSINGA MOUMBANGOU.**

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (ANPI)

Président du Conseil d'Administration : **M. Liban SOLEMAN**, cumulativement avec ses fonctions de Coordonnateur Général du Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent.

#### MINISTRE DE LA SANTE

OFFICE PHARMACEUTIQUE NATIONAL

-Directeur Général : **Mme Pauline NGOUBOU.**

*Suite en page 3*